



N° 19.07.07.

OBJET : ACTUALISATION DES
DIFFERENTS TARIFS
DES SERVICES COMMUNAUX
(EXERCICE 2020).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq décembre à vingt heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. MIONE Jacques, Maire,
- M. SEMUR Pierre,
- Mme TURON Claudine,
- Mme TRÉHARD Dominique,
- Mme VERLYCK Catherine,
- M. LEFETZ Sébastien,
- Mme ROZAN Marie-Alice,
- M. DHERMAND Pascal,
- M. de BOURBON BUSSET Charles,
- M. BRUNET Daniel,
- M. RUC Gérard,
- Mme CARVALHO Joëlle,
- M. TERRIER Michel,
- M. VITTENET Christian,
- Mme AUSSOURD Corine,
- Mme BAKWO Caroline,
- M. FRANCES Marc,
- M. NICOL Marc,
- M. MESSAOUDI Christophe,
- M. DUNOS Bertrand,
- Mme VALERI Cristina,
- M. SAILLEAU Franck.

Absents représentés :

- M. IMBERT Patrick, procuration à M. MIONE Jacques, Maire ;
- M. VIGNET Olivier, procuration à M. SEMUR Pierre ;
- Mme SORGIATI Delphine, procuration à M. DHERMAND Pascal ;
- Mme BOUCHE Adeline, procuration à Mme ROZAN Marie-Alice ;
- M. CASTAN Marcel, procuration à M. MESSAOUDI Christophe ;
- Mme MARNAT Muriel, procuration à Mme VALERI Cristina.

Absente non représentée : - Mme GRILLAT Géraldine.

Secrétaire de séance : - M. LEFETZ Sébastien.

Date de convocation : 29 novembre 2019

à 20 h 33

Nombre de membres en exercice...	29
Nombre de membres présents.....	22
Nombre de pouvoir.....	6
Nombre de suffrages exprimés...	28

Ville de Ballancourt-sur-Essonne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

N° 19.07.07. ACTUALISATION DES DIFFERENTS TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX (EXERCICE 2020).

(ANNEXES 3-1 et 3-2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2331-1 et suivants ;

Vu la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence ;

Vu le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986 fixant les conditions d'application de l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal :

- n° 95.09.07 du 15 décembre 1995 et n° 96.01.11. du 26 janvier 1996 portant actualisation des tarifs des locations de salles et dépôt d'une caution par les utilisateurs ;

- n° 98.02.10/01 du 27 février 1998 et n° 98.04.07/07 du 25 juin 1998 portant tarification de l'espace conseil,

- n° 05.05.02/01.01 et 02, n° 05.05.02/.02 du 7 juillet 2005 portant tarification du restaurant municipal pour les usagers du restaurant scolaire (usagers scolaires et autres usagers) et tarification du centre de loisirs éducatif et espace jeunesse (usagers ballancourtois et autres usagers),

- n° 05.06.06 du 27 septembre 2005 portant tarification du restaurant municipal et du centre de loisirs pour les enfants relevant des institutions d'aide sociale,

- n° 05.06.02/01, n° 05.06.02/02 du 27 septembre 2005 et n° 05.07.06 du 29 novembre 2005 portant tarification des droits de place du marché forain d'approvisionnement,

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

.../...

- n° 05.07.13 du 29 novembre 2005 portant tarification des classes transplantées,
- n° 06.03.07/03 du 19 juin 2006 portant tarification de la garderie périscolaire,
- n° 07.03.03/01.01, n° 07.03.03/01.02, n° 07.03.03/02 et n° 07.03.03/03 du 21 juin 2007 portant tarification du restaurant municipal, du centre de loisirs éducatifs et de la garderie périscolaire,
- n° 06.04.13 du 23 octobre 2006 portant location du club-house situé dans l'enceinte du stade communal,
- n° 08.06.03 du 28 mai 2008 portant adoption d'une seule et même délibération pour actualiser l'ensemble des tarifs communaux,
- n° 10.04.05 du 3 mai 2010 portant grille des tarifs appliquée en cas de non restitution ou de détérioration des ouvrages empruntés par l'utilisateur,
- n° 11.02.06/02 et 06/03 du Conseil Municipal en date du 17 mars 2011 portant actualisation des tarifs des concessions de cimetière ainsi que des tarifs des différents services municipaux pour l'année 2011/2012,
- n° 12.04.05/01, n° 12.04.05/02 et n° 12.01.05/05 du 25 janvier 2012 portant tarifs de la salle cinématographique et tarifs des boissons et des confiseries dans le cadre de l'exploitation par la commune en régie directe de la salle cinématographique et de la salle de spectacle de l'Espace Daniel Salvi,
- n° 12.04.03 du Conseil Municipal en date du 9 mai 2012 portant actualisation des différents tarifs des services communaux et définissant de nouveaux tarifs pour :
 - les différents spectacles qui pourront être organisés à l'Espace Daniel Salvi,
 - le prêt de la salle de spectacle de l'Espace Daniel Salvi (location et caution),
 - les activités qui pourront être proposées aux adolescents par le service jeunesse ;
- n° 14.05.04 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 portant modification du mode de calcul du quotient familial par application du revenu de référence fiscal et actualisation des tarifs des différents services municipaux pour l'année 2014/2015,
- n° 14.06.03 du Conseil Municipal en date du 19 juin 2014 portant tarif de l'accueil de loisirs le mercredi à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 suite à la réforme des rythmes scolaires ;

Vu la délibération n° 14.04.04 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant délégation au Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui à un adjoint, pour la durée de son mandat les attributions prévues à l'article L 2122-22 et notamment son alinéa 2 qui stipule : "fixer, dans la limite de 10.000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal .

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

.../...

Vu la délibération n° 15.02.04 du Conseil Municipal en date du 5 mars 2015 portant actualisation des différents tarifs des services communaux pour l'année 2015-2016 et fixant notamment une grille de quotients familiaux afin de déterminer la participation des familles aux services de restauration scolaire, d'accueils de loisirs et de garderie périscolaire tout en maintenant le mode de calcul du quotient familial initial suite au renouvellement du logiciel informatique de facturation, la formule de calcul du quotient familial précédente étant devenue impossible à déterminer selon la règle fixée par les délibérations des 7 juillet 2005 et 19 juin 2006 et la refonte de la formule ayant permis d'harmoniser les modes de calcul de quotient et de lisser la courbe des tarifs ;

Vu les délibérations n° 15.05.05/02 et n° 15.05.05/03 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2015 portant tarification des droits de place du marché forain d'approvisionnement suite à sa reprise en régie directe par la commune à dater du 1^{er} octobre 2015 ;

Vu la délibération n° 15.07.03 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2016 portant nouveau calendrier d'application et actualisation des tarifs des différents services communaux ;

Vu la délibération n° 16.07.07 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016 actualisation des tarifs des différents services communaux ;

Vu la délibération n° 17.07.05 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2017, portant actualisation des tarifs des différents services communaux ;

Vu la délibération n° 18.06.04 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018 portant actualisation des tarifs des différents services communaux ;

Vu la délibération n° 19.05.04 du 5 juillet 2019 portant frais d'écolage pour les enfants des communes extérieures accueillis en classes ULIS à Ballancourt-sur-Essonne ;

Considérant qu'il convient de continuer à adopter une seule et même délibération pour actualiser l'ensemble des tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2020 conformément aux tableaux joints en annexe en :

- appliquant à la plupart des tarifs une augmentation de + 1,3 % compte tenu de l'évolution du taux de l'inflation,
- arrondissant certains tarifs : classes ULIS, location du Mille Clubs, documents accessibles au public, concessions funéraires et cavurnes ;
- maintenant le tarif mensuel de l'étude surveillée ainsi que les tarifs les taxes funéraires, les droits de place du marché, l'occupation du domaine public, les droits d'entrées de la salle de l'espace Daniel Salvi, le prêt de de la salle de l'espace Daniel Salvi, les activités organisées pour les adolescents, les pertes et détériorations des objets prêtés par la médiathèque ;

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

.../...

Vu l'avis émis par la Commission des Finances dans sa réunion en date du 2 décembre 2019 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

Article 1 : Les différents tarifs communaux sont révisés et modifiés à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément aux tableaux joints en annexe.

Article 2 : Les dispositions des différentes délibérations citées en préambule de la présente délibération restent inchangées, notamment les articles 3 à 10 de la délibération n° 15.02.04 du 5 mars 2015.

par :

23 VOIX POUR : MM. MIONE, Maire (2 voix), SEMUR (2 voix), Mmes TURON, TRÉHARD, VERLYCK, M. LEFETZ, Mme ROZAN (2 voix), MM. DHERMAND (2 voix), de BOURBON BUSSET, BRUNET, RUC, Mme CARVALHO, MM. TERRIER, VITTENET, Mmes AUSSOURD, BAKWO, MM. FRANCES, NICOL et SAILLEAU.

0 VOIX CONTRE.

5 ABSTENTIONS : MM. MESSAOUDI (2 voix), DUNOS et Mme VALERI (2 voix).



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

* date de sa réception par le représentant de l'Etat

* date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

* à compter de la notification de la réponse de la commune

* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.

Commune
de Ballancourt-sur-Essonne

Tableau récapitulatif des différents tarifs des services communaux

SERVICES	Date d'effet	1er janvier 2019	1er janvier 2020
RESTAURANT MUNICIPAL *	1er jour de l'année		
Usagers scolaires	1er jour de l'année		
<i>Ballancourtois et enfants d'enseignants</i>			
Prix mini et maxi	Régulier	0,56 € à 5,35 €	Régulier
Prix mini et maxi enfants des agents communaux	Occasionnel	0,67 € à 6,42 €	Occasionnel
Prix pour un agent communal		0,56 € à 1,85 €	0,57 € à 5,42 €
Extérieurs		4,45 €	4,51 €
Prix du repas	Régulier	6,40 €	Régulier
Autres usagers			
Personnes en formation, personnes en déplacement,...		7,68 €	6,48 €
(tarif unique)		9,01 €	9,13 €
CLSH (Centre de Loisirs et Espace jeunesse) *	1er jour de l'année		
<i>Ballancourtois et autres usagers</i>			
Prix mini et maxi le mercredi	Quotient familial	1,12 € à 10,11 €	Quotient familial
Prix mini et maxi le mercredi enfants des agents	Occasionnel	1,35 € à 12,13 €	Occasionnel
Prix mini et maxi le mercredi pour les extérieurs		1,35 € à 4,30 €	1,13 € à 10,24 €
Prix mini et maxi vacances		17,71 €	1,13 € à 4,36 €
Prix mini et maxi enfants des agents communaux vacances		1,58 € à 14,96 €	17,94 €
Extérieurs		1,90 € à 17,95 €	1,60 € à 15,15 €
Prix de la journée	Occasionnel	1,90 € à 6,43 €	1,92 € à 6,51 €
CLSH Hébergement *	1er jour de l'année		
Prix à la journée x 2 (tous usagers)	Régulier	26,51 €	Régulier
GARDERIE PERISCOLAIRE *	1er jour de l'année		
<i>Ballancourtois et enfants d'enseignants</i>			
Matin : Prix mini et maxi	Quotient familial	0,37 € à 3,68 €	Quotient familial
Matin : Prix mini et maxi enfants des agents communaux	Occasionnel	0,44 € à 4,42 €	Occasionnel
Soir : Prix mini et maxi		0,37 € à 0,79 €	0,37 € à 0,80 €
Soir : Prix mini et maxi enfants des agents communaux		0,65 € à 6,45 €	0,66 € à 6,53 €
Extérieurs		0,65 € à 1,39 €	0,66 € à 1,41 €
Matin : Prix		4,51 €	4,57 €
Soir : Prix		7,87 €	7,97 €
ETUDE SURVEILLEE (par mois)	1er jour de l'année	30,00 €	30,00 €
CLASSES ULIS (Frais écologie)		380,00 €	385,00 €

Edité SGACZ le 16/11/2019

191205-DCM-ANNEX1-Tarifs-2020.xls

* Voir grille des quotients sur tableau annexé

Accusé de réception - Ministère de l'Éducation Nationale

091-219100450-20191105-19-07-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2019

Conseil Municipal du 16/11/2019

Annexe

Actualisation des différents tarifs
des services communaux (exercice 2020).

Commune
de Ballancourt-sur-Essonne

Tableau récapitulatif des différents tarifs des services communaux

SERVICES	Date d'effet 1er jour de l'année	1er janvier 2019		1er janvier 2020	
		Plein tarif	Demi-tarif	Plein tarif	Demi-tarif
REPAS PERSONNES AGEES					9,00
LOCATION DE SALLES					
Mille Clubs :					
* Du samedi 9 h au lundi 9h		350,00 €	-	400,00 €	-
* Caution		350,00 €	-	400,00 €	-
CAUTION POUR UN BADGE D'ACCES AU GYMNASSE			15,70 €		15,70 €
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC (délivrance de photocopies)					
PLU					
Le règlement complet			25,00 €		26,00 €
Le dossier complet (règlement et plans)			75,00 €		76,00 €
Recueils des actes administratifs					
1 exemplaire			4,50 €		4,55 €

SERVICES	Date d'effet 1er jour de l'année	1er janvier 2019		1er janvier 2020	
		Plein tarif	Demi-tarif	Plein tarif	Demi-tarif
CIMETIERE					
Concessions funéraires					
Temporaire (15 ans)		105,00 €		110,00 €	
Trentenaire		180,00 €		185,00 €	
Cinquantenaire		370,00 €		375,00 €	
Perpétuelle		Supprimée		Supprimée	
Columbarium					
Cases de columbarium (4 places)					
15 ans		-		-	
30 ans		560,00 €		567,00 €	
50 ans		820,00 €		831,00 €	
Cavernes					
15 ans		1 225,00 €		1 241,00 €	
30 ans		65,00 €		70,00 €	
50 ans		125,00 €		130,00 €	
Taxes funéraires					
Taxe d'inhumation en caveau		205,00 €		220,00 €	
Taxe d'exhumation					
Entrée et sortie de caveau provisoire		22,80 €		23,10 €	
Cercueil entier (l'un)		22,80 €		23,10 €	
Boite à ossements (l'une)		15,55 €		15,75 €	
Vacation Police					
		10,35 €		10,50 €	
		21,00 €		21,30 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

Edité SGACZ le 16/11/2019

* Voir grille des quotients sur tableau annexé

191205-DCM-ANNEX1-Tarifs-2020.xls

Commune
de Ballancourt-sur-Essonne

Tableau récapitulatif des différents tarifs des services communaux

SERVICES	Date d'effet	
	1er jour de l'année	1er janvier 2020
MARCHE FORAIN (Droits de places) rue du Marché couvert		
Places couvertes :		
Abonnés (le ml par séance)	2,50 €	2,50 €
Places découvertes :		
Volants (le ml linéaire par séance)	2,35 €	2,35 €
Forfait "Rôtisseur électrique" par séance	6,00 €	6,00 €
Redevance d'animation et de publicité :		
Abonnés par séance	2,00 €	2,00 €
Non abonnés par séance	2,00 €	2,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Camion de moins de 3,5 T	7,30 €	7,30 €
Camion de plus de 3,5 T	42,00 €	42,00 €
HALTE-GARDERIE "La Poussinette"		
	Revalorisé par décision de la CAF	Revalorisé par décision de la CAF
	DCM du 01.12.2004	DCM du 01.12.2004
EMAPE "Les P'tits Mousses"		
	Revalorisé par décision de la CAF	Revalorisé par décision de la CAF
	DCM du 07.07.2005	DCM du 07.07.2005

Edité SGACZ le 16/11/2019

* Voir grille des quotients sur tableau annexé

191205-DCM-ANNEX1-Tarifs-2020.xls

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

SERVICES	Date d'effet	1er janvier 2019	1er janvier 2020
DROITS D'ENTREE DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE DANIEL SALVI	1er jour de l'année		
Plein tarif			
A		40,00 €	40,00 €
B		35,00 €	35,00 €
C		30,00 €	30,00 €
D		25,00 €	25,00 €
E		20,00 €	20,00 €
F		15,00 €	15,00 €
G		10,00 €	10,00 €
H		5,00 €	5,00 €
Tarif réduit *			
A		35,00 €	35,00 €
B		30,00 €	30,00 €
C		25,00 €	25,00 €
D		20,00 €	20,00 €
E		15,00 €	15,00 €
F		10,00 €	10,00 €
G		5,00 €	5,00 €
H		3,00 €	3,00 €

SERVICES	Date d'effet	1er janvier 2019	1er janvier 2020
PRET DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE DANIEL SALVI	1er jour de l'année		
Associations ballancourtoises			
1ère répétition + 1ère représentation annuelle		Gratuit	Gratuit
Associations extérieures et compagnies pro			
A partir de la 1ère répétition + 1ère représentation annuelle		1 500,00 €	1 500,00 €
Caution due dès la 1ère représentation			
Tous utilisateurs confondus dès la 1ère utilisation		1 000,00 €	1 000,00 €
Gardiennage			
Technique (son et lumière)			
Forfait ménage facturé (par heure)		21,75 €	22,00 €
		prestationnaire imposé (voir charte)	prestationnaire imposé (voir charte)
		prestationnaire imposé (voir charte)	prestationnaire imposé (voir charte)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

SERVICES	Date d'effet	1er janvier 2019	1er janvier 2020
TARIF DES ACTIVITES ORGANISEES POUR LES ADOLESCENTS PAR LE SERVICE JEUNESSE			
A	1er jour de l'année	5,00 €	5,00 €
B		10,00 €	10,00 €
C		15,00 €	15,00 €
D		20,00 €	20,00 €
Médiathèque Jacques de Bourbon Busset			
<i>Tarifs forfaitaires applicables aux pertes et détériorations :</i>			
Livres adultes	1er jour de l'année	15,00 €	15,00 €
Livres jeunes	CM du 03/05/2010	10,00 €	10,00 €
DVD		10,00 €	10,00 €
Livres audio		20,00 €	20,00 €
CD audio (attention coffret contenant plusieurs disques) - tarif par disque		10,00 €	10,00 €
Jeu de console		10,00 €	10,00 €
Cédérom			
Jeu de Société		15,00 €	15,00 €

NB : Certains documents de la médiathèque peuvent avoir une valeur particulière (documents rares, épuisés, ...), un tarif spécifique peut être mis en place selon la valeur du document concerné.

Vu pour être annexé à la délibération n° 19.07.07. du Conseil Municipal du 5 décembre 2019.

Le Maire

 Jacques MIONE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 091-219100450-20191205-19-07-07-DCM-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 13/12/2019

2020 : TARIFS REGULIERS DES SERVICES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranches du quotient familial	Prix restauration régulier	prix ALSH vacances régulier	prix ALSH mercredi régulier	prix garderie soir 1/2h régulier	prix garderie soir 1h régulier	prix garderie soir 1h30 régulier	prix garderie soir 2h régulier	prix garderie soir 2h30 régulier	prix garderie matin 1/2h régulier	prix garderie matin 1h régulier	prix garderie matin 1h30 régulier	prix garderie après-étude 1/2h régulier	prix garderie après-étude 1h régulier
1-100	0,57 €	1,60 €	1,13 €	0,29 €	0,37 €	0,47 €	0,57 €	0,66 €	0,19 €	0,29 €	0,37 €	0,19 €	0,29 €
101-250	1,46 €	4,35 €	2,91 €	0,52 €	0,69 €	0,86 €	1,04 €	1,21 €	0,35 €	0,52 €	0,69 €	0,35 €	0,52 €
251-400	2,16 €	6,33 €	4,22 €	0,85 €	1,11 €	1,40 €	1,68 €	1,97 €	0,57 €	0,85 €	1,11 €	0,57 €	0,85 €
401-550	2,75 €	7,96 €	5,31 €	1,18 €	1,55 €	1,93 €	2,35 €	2,72 €	0,80 €	1,18 €	1,55 €	0,80 €	1,18 €
551-700	3,24 €	9,36 €	6,24 €	1,50 €	1,91 €	2,47 €	3,00 €	3,48 €	1,01 €	1,50 €	1,91 €	1,01 €	1,50 €
701-900	3,82 €	11,01 €	7,34 €	1,93 €	2,57 €	3,20 €	3,88 €	4,51 €	1,31 €	1,93 €	2,57 €	1,31 €	1,93 €
901-1100	4,36 €	12,49 €	8,33 €	2,37 €	3,14 €	3,91 €	4,73 €	5,51 €	1,60 €	2,37 €	3,14 €	1,60 €	2,37 €
1101-1300	4,83 €	13,85 €	9,23 €	2,72 €	3,63 €	4,52 €	5,47 €	6,35 €	1,84 €	2,72 €	3,63 €	1,84 €	2,72 €
1301-1500	5,21 €	14,76 €	9,90 €	2,75 €	3,64 €	4,53 €	5,49 €	6,38 €	1,85 €	2,75 €	3,64 €	1,85 €	2,75 €
1501-1700	5,32 €	15,01 €	10,04 €	2,76 €	3,66 €	4,55 €	5,51 €	6,40 €	1,87 €	2,76 €	3,66 €	1,87 €	2,76 €
>1700	5,42 €	15,15 €	10,24 €	2,81 €	3,73 €	4,64 €	5,61 €	6,53 €	1,91 €	2,81 €	3,73 €	1,91 €	2,81 €
personnel communal	1,87 €	5,43 €	3,64 €	0,61 €	0,80 €	0,99 €	1,20 €	1,41 €	0,42 €	0,61 €	0,80 €	0,42 €	0,61 €
Enfants extérieurs	6,48 €	26,85 €	17,94 €	3,44 €	4,57 €	5,67 €	6,87 €	7,97 €	2,34 €	3,44 €	4,57 €	2,34 €	3,44 €

Etudes surveillées: tarif forfaitaire mensuel de 30,00 €

Restaurant adulte: tarif unitaire de 4,51 €

sorties jeunes: 5€ la demi-journée, 10€ la journée et 20 € journée exceptionnelle (???)

Vu pour être annexé à la délibération
n° 19.07.07. du Conseil Municipal
du 5 décembre 2019.

Le Maire,



Jacques MIONE.

Conseil Municipal du 5 décembre 2019
Accusé de réception
091-2110040-2019-12-05-19-07-07-DCM-DE
Accusé de réception
Réception par le préfecture
Actualisation des tarifs
des services communaux (exercice 2020).
Ministère de l'Intérieur